



ATTESTATION DE COMPETENCE TECHNIQUE

(à joindre obligatoirement à la demande d'inscription)

Je soussigné

Madame; Monsieur.....

Expert/référent*dan du style, ryu ou école.....

Après avoir vu le candidat en cours ou lors de stages, atteste des compétences techniques de la discipline représentées de Monsieur ; Madame (rayer la mention inutile)

.....

candidat à l'école des cadres pour devenir Instructeur ou assistant (cochez la case)

né(e) le/...../..... Grade:dan

Club.....

De ce fait, le candidat à la formation pédagogique d'instructeur a **toutes les compétences techniques minimums nécessaires*** pour représenter dignement notre style, ryu ou école en tant que futur enseignant au sein de la FEKAMT.

Attestation obligatoire à joindre au dossier d'inscription à l'école des cadres FEKAMT

Liste des référents/experts habilités à signer le document:

<http://www.fekamt.com/direction/experts-et-styles/>

* Le grade requis pour le DAFE est 1er Kyu

Le grade requis pour le DIFE est 1er Dan ou équivalent selon les styles

TOUTEFOIS il convient de s'assurer que le candidat soit suffisamment expérimenté et que son niveau actuel soit proche du grade supérieur au minimum requis afin de se concentrer uniquement sur la pédagogie lors de la formation. Et lui donner toutes les chances de réussite à l'examen.

Date Signature de l'expert / référent